

Avensan
Bégadan
Blaignan-Prignac
Brach
Castelnau-de-Médoc
Cissac-Médoc
Civrac-en-Médoc
Couquèques
Gaillan-en-Médoc
Le Porge
Le Temple
Lesparre-Médoc
Listrac-Médoc
Moulis-en-Médoc

Ordonnac
Pauillac
Saint-Christoly-Médoc
Saint-Estèphe
Saint-Germain-d'Esteuil
Saint-Julien-Beychevelle
Saint-Laurent-Médoc
Saint-Sauveur
Saint-Seurin-de-Cadourne
Saint-Yzans-de-Médoc
Sainte-Hélène
Salaunes
Saumos
Vertheuil

CONSEIL DE TERRITOIRE MÉDOC

18-12-2020

Atelier 2

Pour une meilleure prise en compte du risque naturel dans la planification et la construction

LE SCoT MÉDOC 2033

Déroulé

1 | Les chiffres clefs du territoire du SCoT

2 | Les risques naturels identifiés sur le territoire du SCoT

3 | L'intégration de ces risques dans le projet d'aménagement et dans sa mise en œuvre



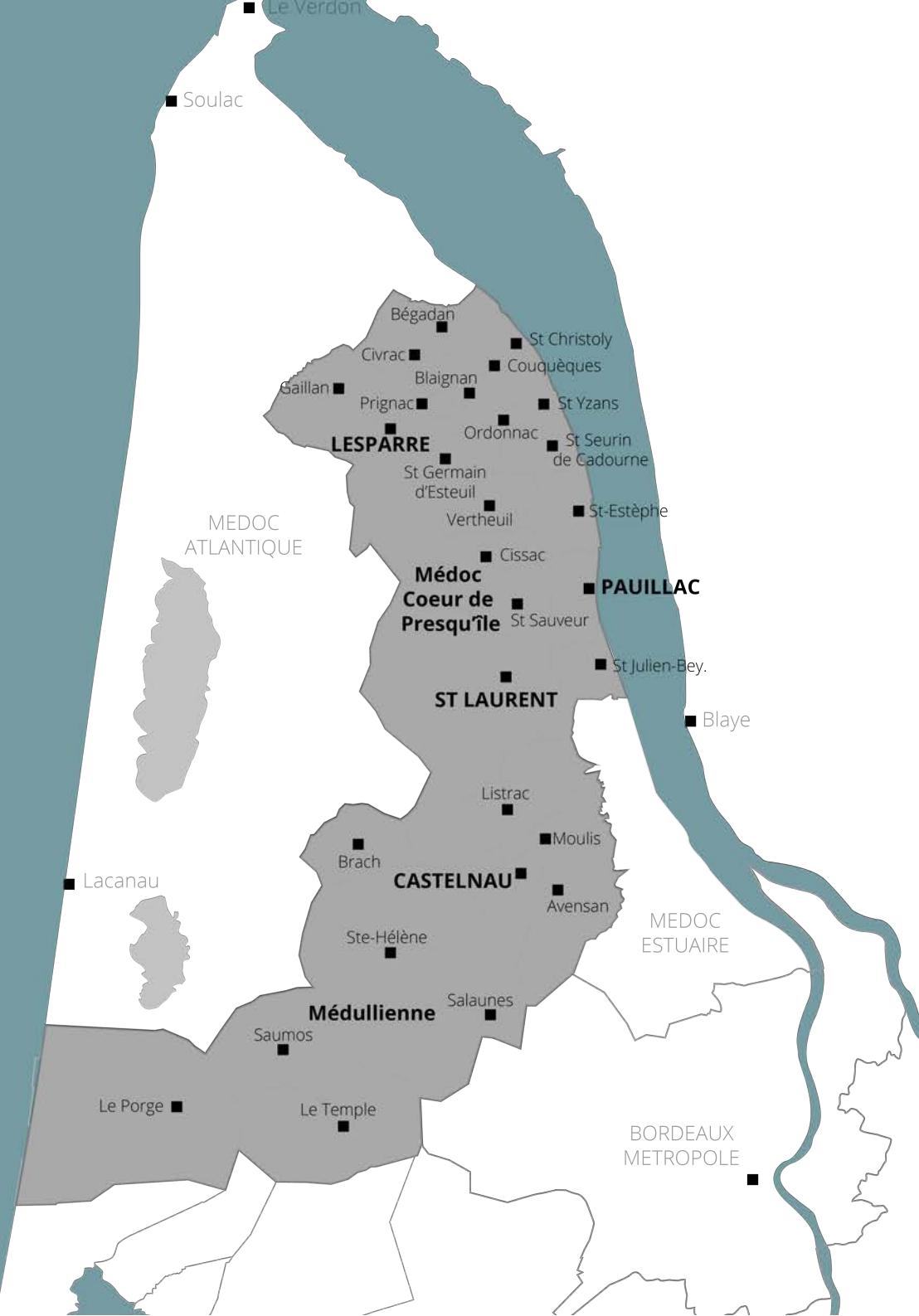
1 | Les éléments clefs du territoire et du projet du SCoT Médoc 2033



Conseil de territoire Médoc

Atelier 2 - Pour une meilleure prise en compte du risque naturel dans la planification et la construction

Le SCoT Médoc 2033



Périmètre

- CC Médullienne
- CC Médoc Coeur de Presqu'île (2017)
- 28 communes

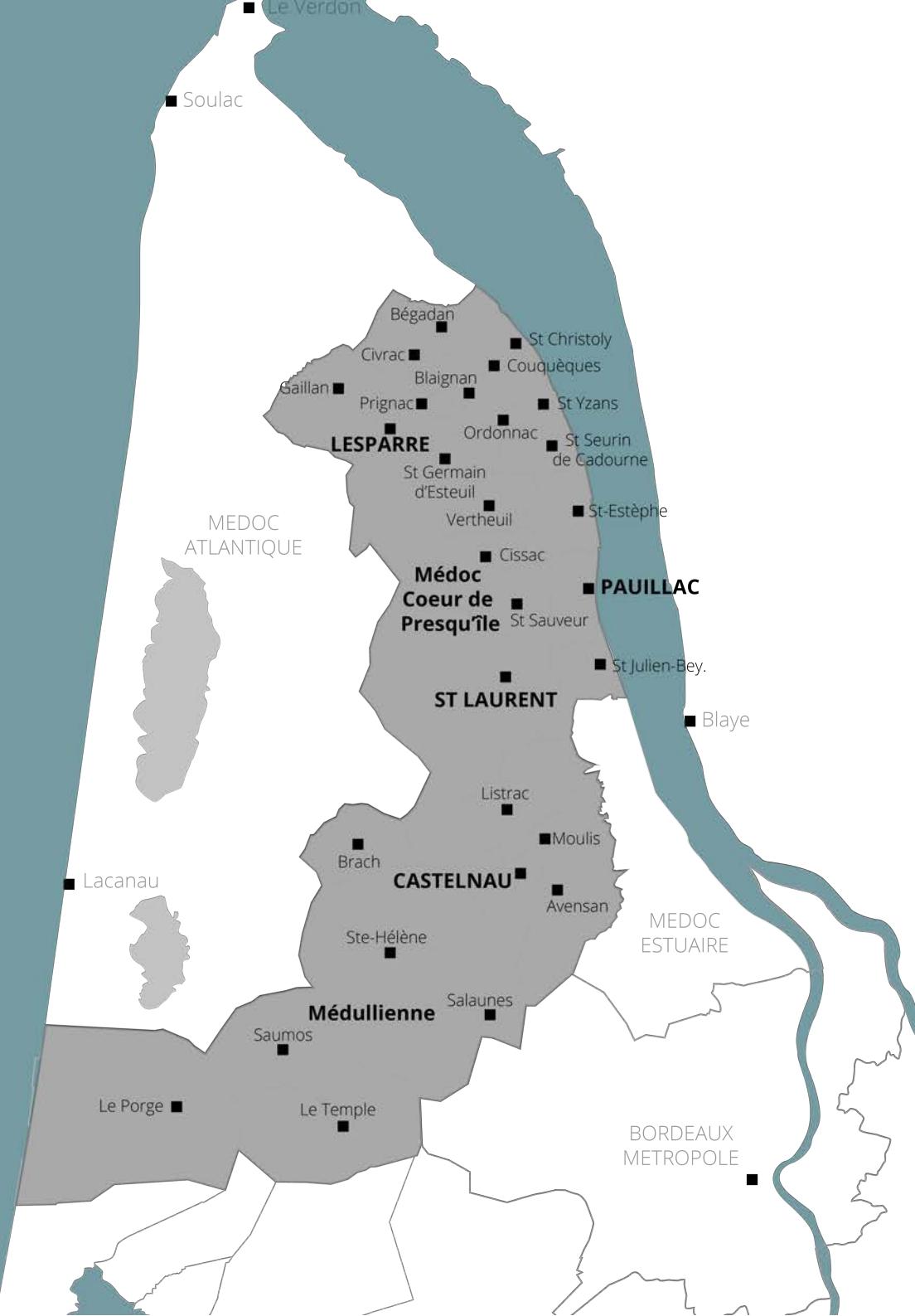
Population et armature urbaine

- 50 000 habitants
- 3 polarités
- Une trame de villages

Territoire

- Un SCoT « rural »
- Une situation géographique centrale entre Océan et Estuaire
- Des paysages emblématiques

Le SCoT Médoc 2033



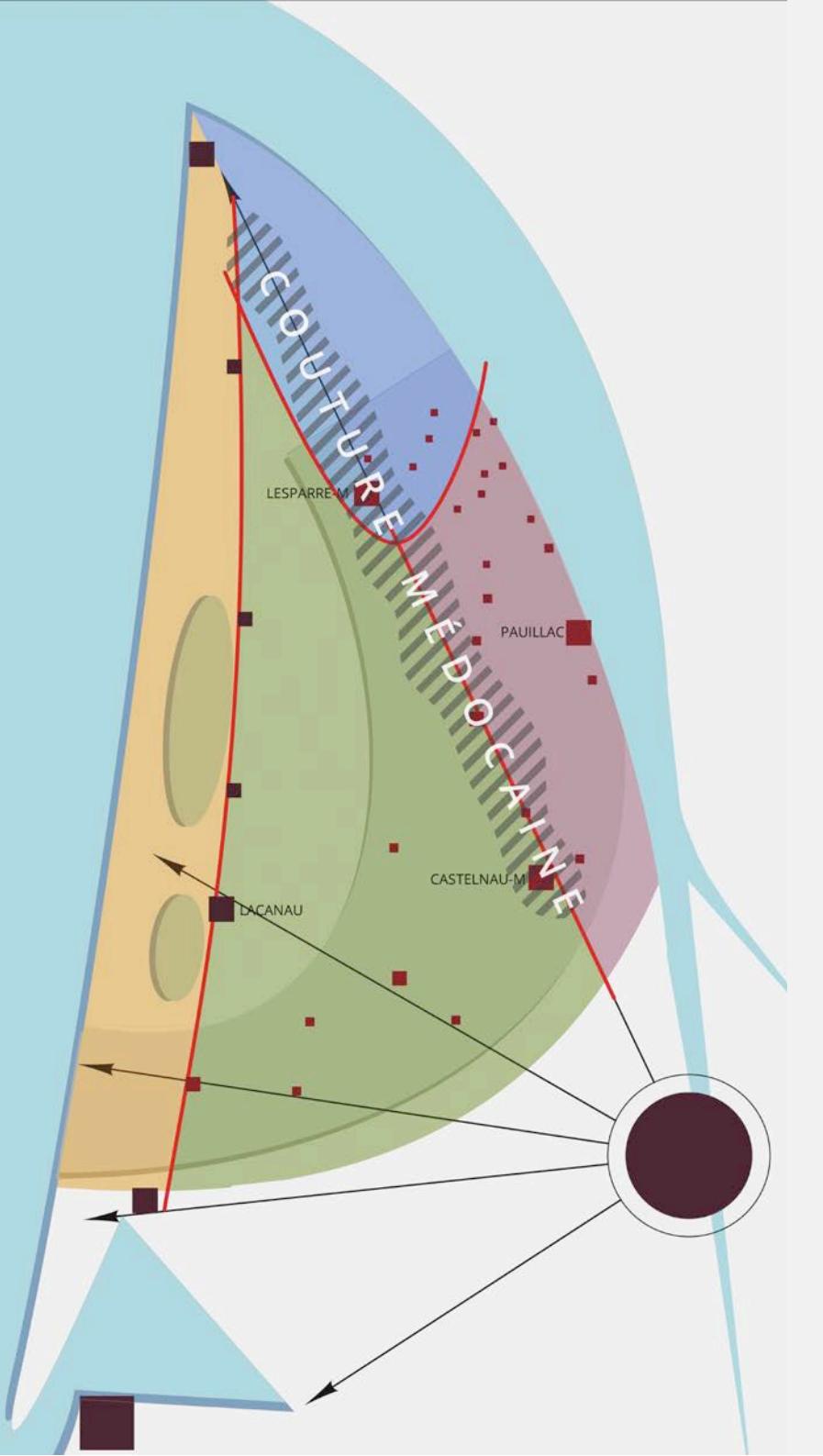
Elaboration

- Un document en phase finale : projet arrêté par les élus en 2020
- Enquête publique et une approbation d'ici à 1 an
- Un document exécutoire en 2021
- Une intégration dans les PLU(i) d'ici à 3 ans pour compatibilité

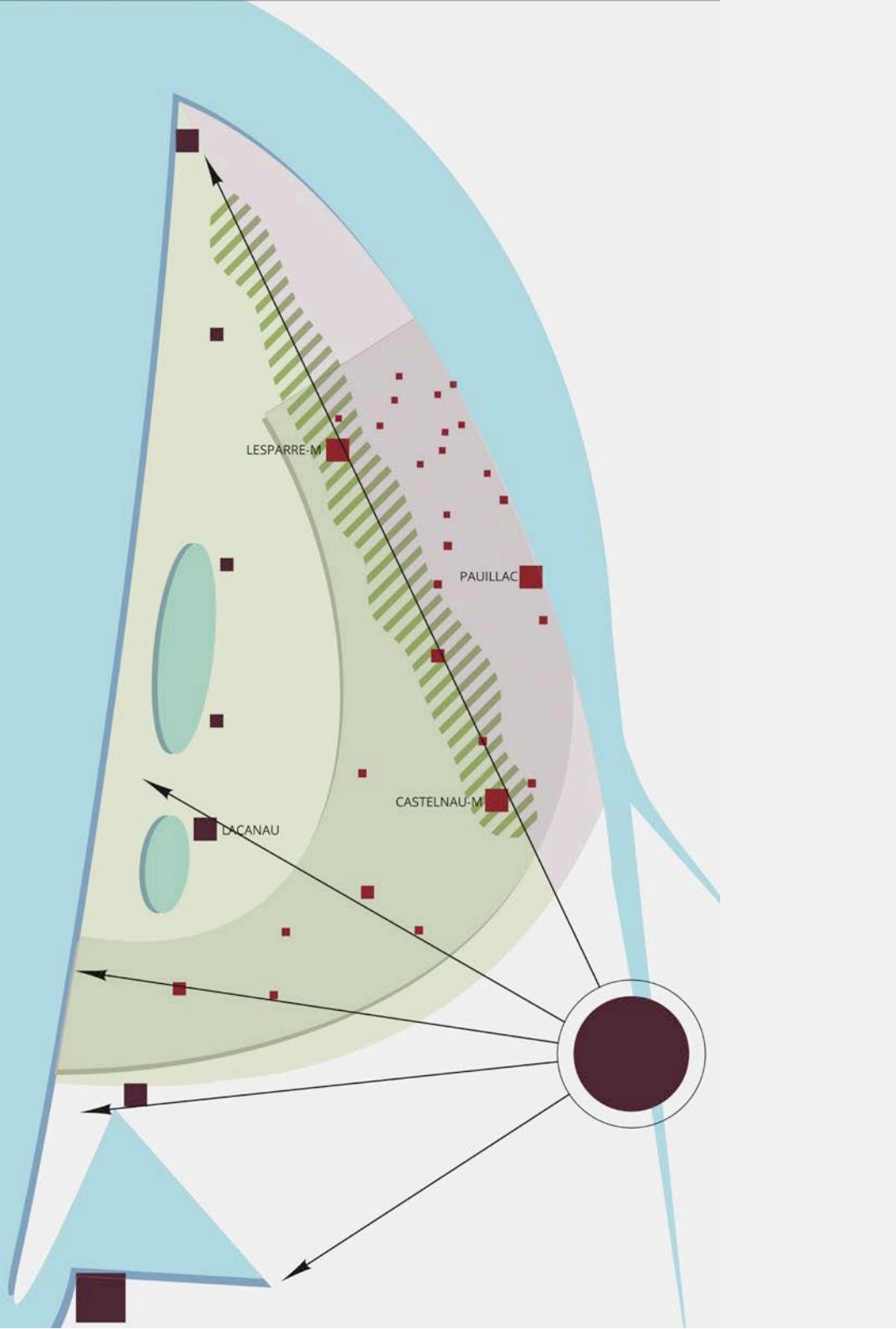
#1 La stratégie territoriale

Des identités territoriales fortes et reconnues

Le Médoc Forestier
Le Médoc Littoral
Le Médoc Estuarien
Le Médoc des Marais



#1 La stratégie territoriale



Un territoire **“pivot”** pour l'ensemble du Médoc

Le périmètre du SCoT interpelle l'ensemble de la presqu'île médocaine

#1 La stratégie territoriale

Un **rééquilibrage** du développement territorial entre un sud médoc métropolisé et des territoires plus au nord en déprise

Une **relation de réciprocité** avec la métropole



#2 Les orientations territoriales

Renforcer les identités et les spécificités des quatre Médocs

Affirmer une armature territoriale qui fédère les différents Médocs autour de valeurs paysagères et environnementales communes



2 | Les risques naturels identifiés sur le territoire du SCoT



Conseil de territoire Médoc

Atelier 2 - Pour une meilleure prise en compte du risque naturel dans la planification et la construction



Le risque feux de forêt

- Le massif boisé des Landes de Gascogne qui couvre une large partie du Médoc
- 17 communes du SCoT soumises à l'aléa
- 2 communes font l'objet d'un PPR incendie de forêt (Le Porge et Saint-Laurent-Médoc)
- La vulnérabilité des personnes, des biens et des activités existants ou futurs

Le risque « inondation »



- Le Médoc, un territoire façonné par les eaux et concerné par un PPRI et le PAPI de l'estuaire de la Gironde
- Des inondations estuariennes sensibles au réchauffement climatique et notamment à la réhausse du niveau des océans
- Le ruissellement et le débordement de l'ensemble du réseau hydraulique de surface
- Les remontées de nappe

3 | Exemples d'intégration et de prévention de ces 2 risques dans les préconisations du SCoT



Conseil de territoire Médoc

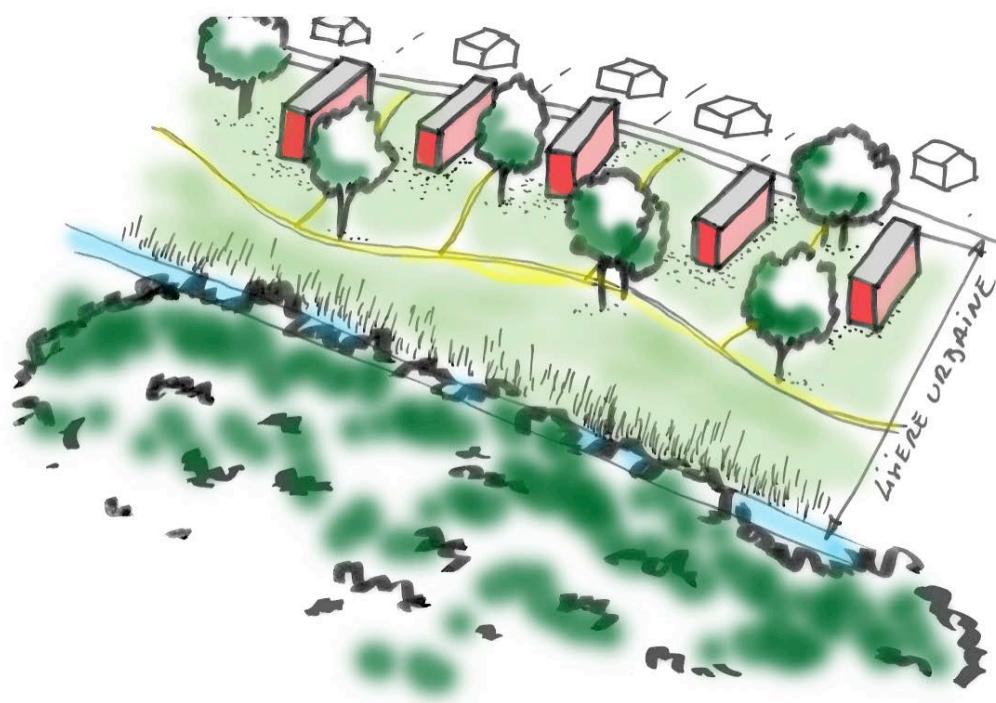
Atelier 2 - Pour une meilleure prise en compte du risque naturel dans la planification et la construction

3 | 1 Le risque « feux de forêt »



Conseil de territoire Médoc

Atelier 2 - Pour une meilleure prise en compte du risque naturel dans la planification et la construction



Lisière forestière - principe



Situation rencontrée

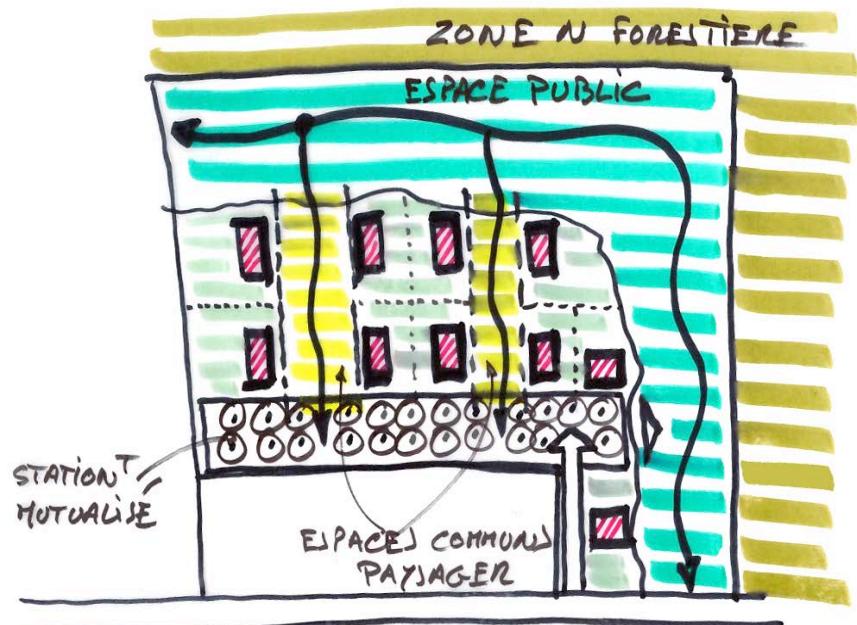
principe

Aménager des lisières urbaines

Composer avec le paysage

- Tirer partie des composantes du site pour constituer une interface ville/nature (espace tampon)
- Affirmer des limites urbaines dans les opérations d'aménagement en extension
- Valoriser ces limites en créant des lisières urbaines
- Éviter le mitage

Préconisations D00 : aménager des lisières urbaines en zone U ou AU sur une épaisseur de 30 m libre de toute construction pour permettre de qualifier la transition entre les espaces naturels et les espaces urbains (cadre de prescription : OAP)



préconisations

3 | 2 Le risque « inondation »



Conseil de territoire Médoc

Atelier 2 - Pour une meilleure prise en compte du risque naturel dans la planification et la construction

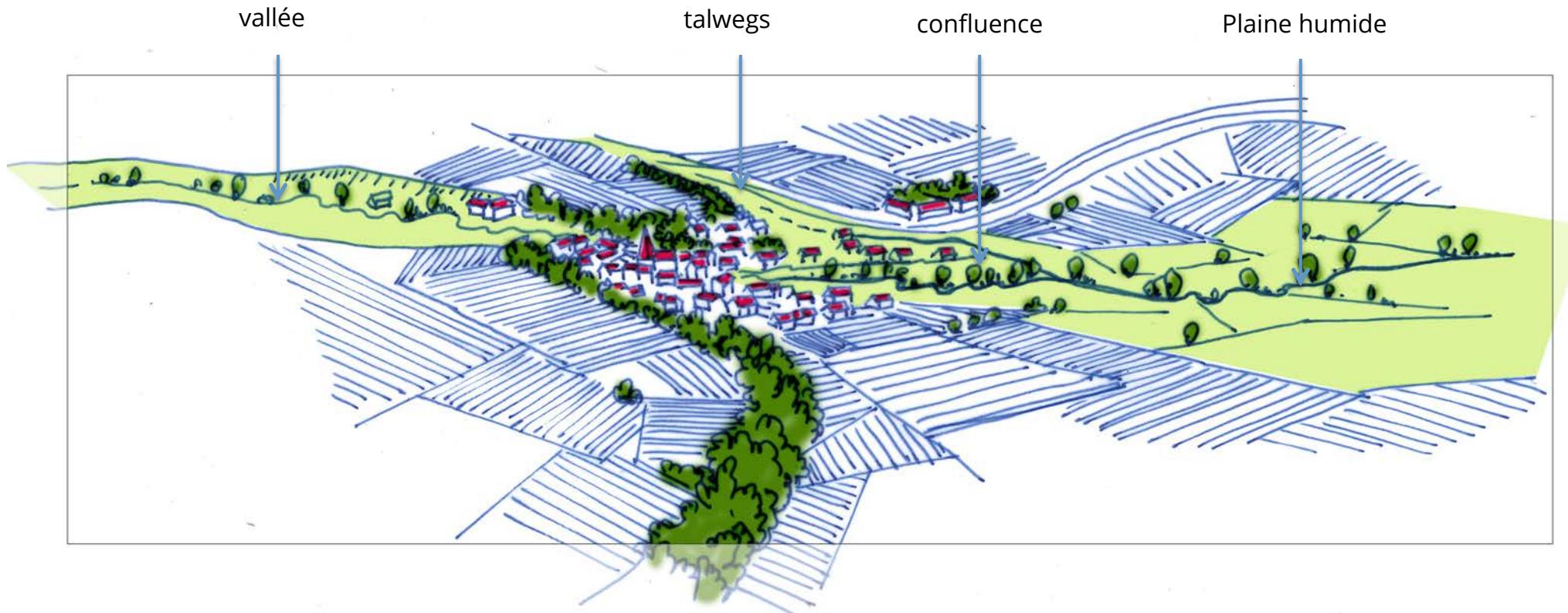


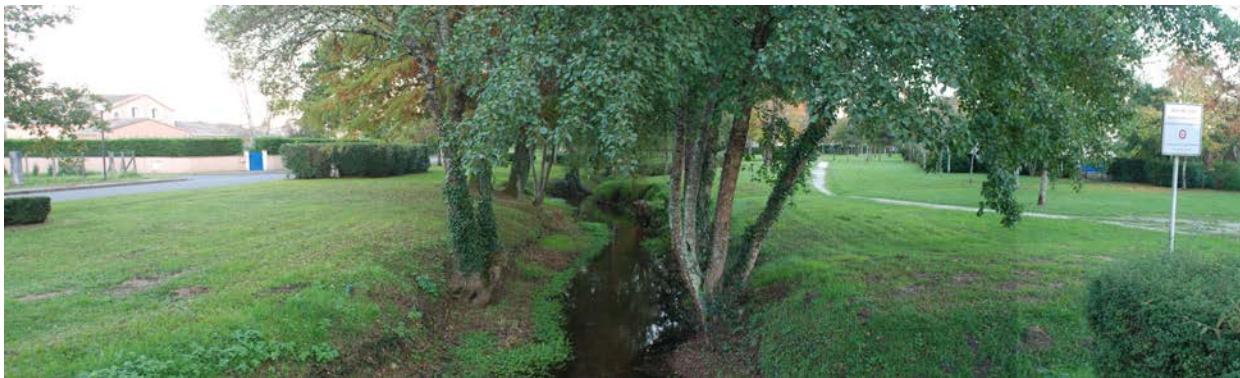
1^{er} principe

Les chemins de l'eau

Repérer et identifier tous les lieux de passage de l'eau

- La continuité des cours d'eau
- Les affluents
- Les prairies humides
- Les talwegs « secs »
- Les rivières busées « invisibles »





Parc public autour de la rivière au cœur d'un nouveau quartier

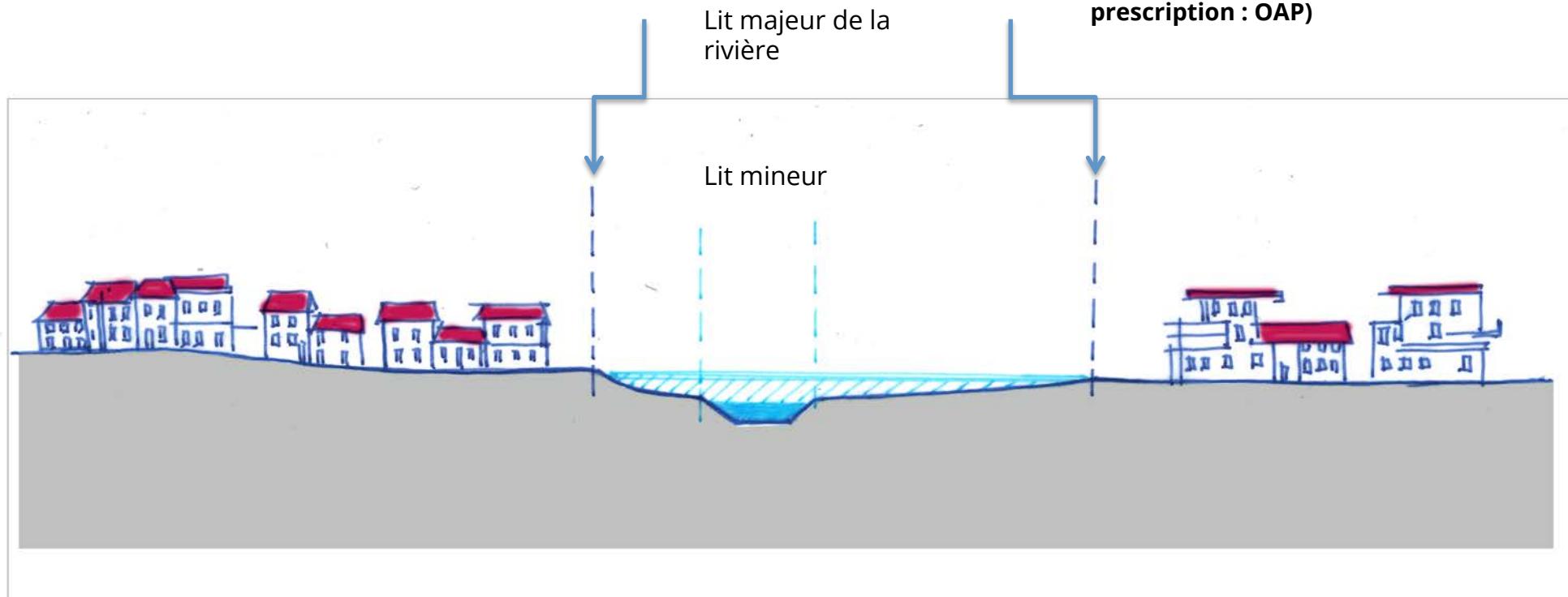
1^{er} principe

Les chemins de l'eau

Maintenir des reculs d'implantation des constructions

- Zones d'expansion des crues
- Parc public
- Chemins et pistes cyclables

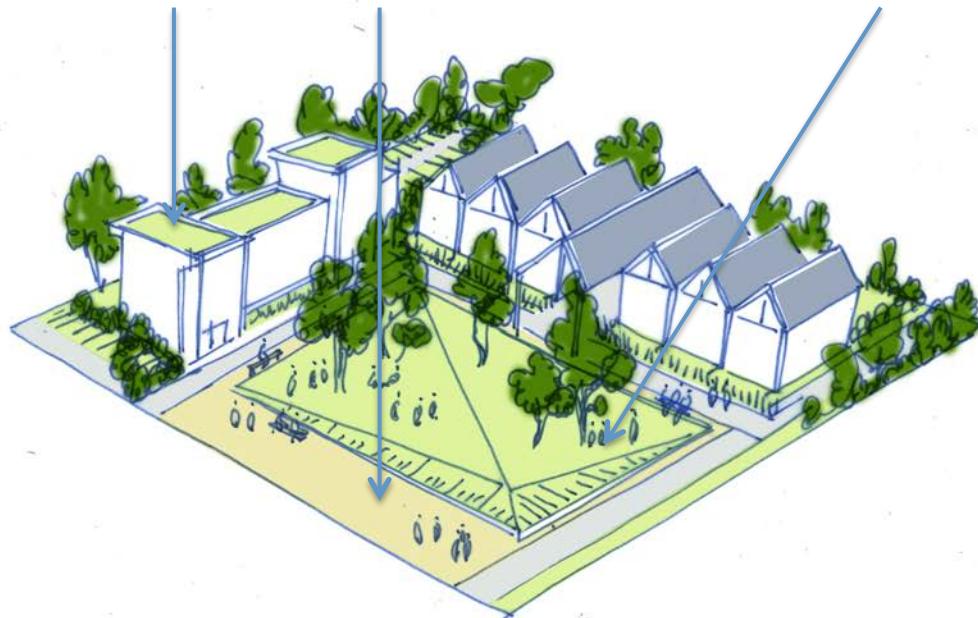
Préconisations DOO : bande tampon de 10 m de part et d'autres des cours d'eau (cadre de prescription : OAP)



Toitures végétales

Promenade en sol stabilisé

Prairie ou pelouse de jeux



Des sols perméables, favorables à l'infiltration des eaux pluviales



Un espace central qui se gorge d'eau, pendant une pluie orageuse et des eaux de toitures récupérées pour l'arrosage des jardins

2^e principe

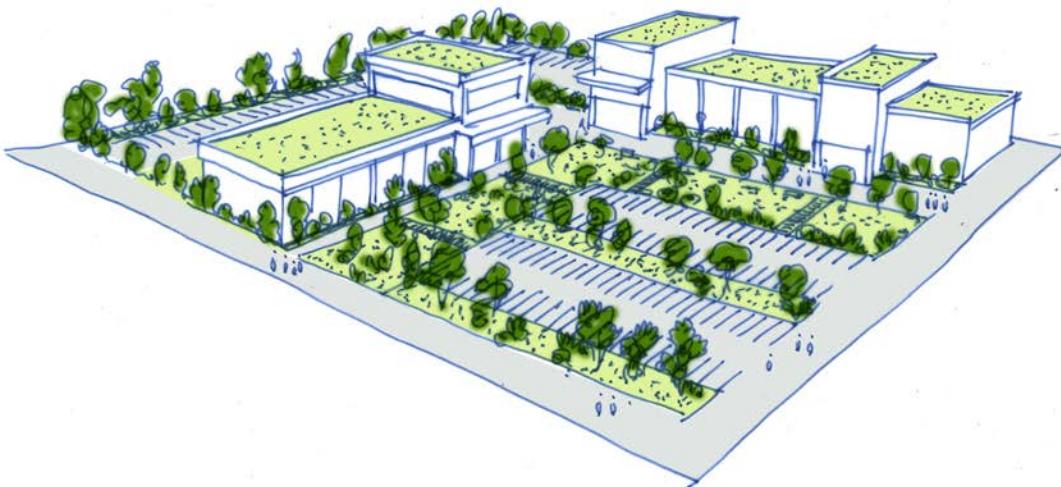
Infiltrer l'eau là où elle tombe
logements

Favoriser la rétention d'eau à la parcelle

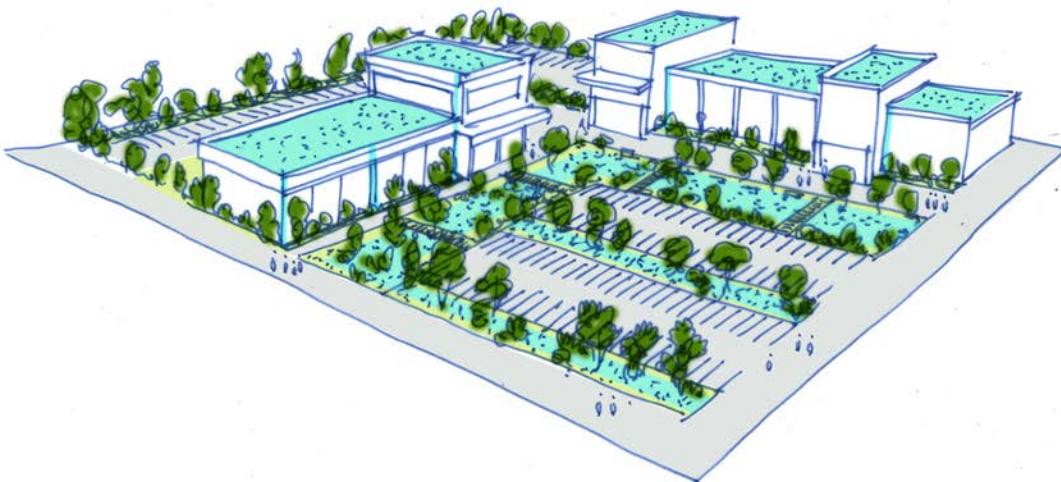
- Toitures végétales
- Sols perméables (enherbé, stabilisé,)
- Pelouse d'infiltration inondable
- Stationnements enherbés (terre/pierre)
- Récupération des eaux de toiture pour l'arrosage des jardins



2^e principe



Des noues paysagères qui organisent les stationnements



Des noues qui récupèrent les eaux de ruissellement, pendant une pluie orageuse et des eaux de toitures récupérées pour l'arrosage des jardins

Infiltrer l'eau là où elle tombe
logements - commerces

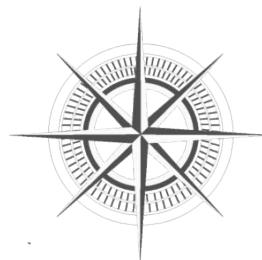
Favoriser la rétention d'eau à la parcelle

- Toitures végétales
- Noues paysagères
- Récupération des eaux de toiture pour l'arrosage

Préconisations DOO : limiter fortement l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagements pour garantir une gestion raisonnée de l'eau au sein de ces aménagements (cadre de prescription : OAP)



Avensan
Bégadan
Blaignan-Prignac
Brach
Castelnau-de-Médoc
Cissac-Médoc
Civrac-en-Médoc
Couquèques
Gaillan-en-Médoc
Le Porge
Le Temple
Lesparre-Médoc
Listrac-Médoc
Moulis-en-Médoc
Ordonnac
Pauillac
Saint-Christoly-Médoc
Saint-Estèphe
Saint-Germain-d'Esteuil
Saint-Julien-Beychevelle
Saint-Laurent-Médoc
Saint-Sauveur
Saint-Seurin-de-Cadourne
Saint-Yzans-de-Médoc
Sainte-Hélène
Salaunes
Saumos
Vertheuil



Bureau principal
1 place de l'Eglise
33480 BRACH

Siège administratif
10 place du Maréchal Foch
33131 LESPARRE-MÉDOC Cedex

Syndicat Mixte
pour l'Elaboration et la Révision du
Schéma de Cohérence Territoriale
www.medoc2033.fr